

Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur

Prix de vente	Habitation Terrain		Professionnel Commercial Industriel
	Mandat Simple	Mandat Réussite	
De 1 à 300 000 €	5,5 % TTC	6% TTC	9 % TTC
De 300 001 € à 600 000 €	5% TTC	5.5% TTC	8 % TTC
De 600 001 € à 1 000 000 €	4,5 % TTC	5% TTC	6 % TTC
Plus de 1 000 001 €	4% TTC	4.5% TTC	5 % TTC

Tarifs au 1^{er} novembre 2018

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Honoraires de location

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	8% TTC du loyer annuel charges comprises hors frais d'état des lieux, de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 €/m ² en zone non tendue ou 10 €/m ² en zone tendue	8 €/m ² en zone non tendue ou 10 €/m ² en zone tendue
Etat des lieux location vide ou location meublée	3 €/m ²	3 €/m ²
TOTAL	8% TTC du loyer annuel charges comprises avec un minimum de 11 €/m ² en zone non tendue ou 13 €/m ² en zone tendue	11 €/m ² en zone non tendue ou 13 €/m ² en zone tendue

Zone tendue : Annemasse, Ambilly, Gaillard, Etrembières, Ville-la-Grand, Vétraz-Monthoux, Juvigny, Cranves-Sales, Lucinges, Nangy, Bonne, Machilly, Saint-Cergues.

Locaux de droit commun / commerciaux / industriels / professionnels	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
TOTAL	10 % TTC du loyer annuel charges comprises	10 % TTC du loyer annuel charges comprises

Honoraires de gestion

	Honoraires TTC bailleur
Prestations de gestion	8 % TTC des encaissements
Gestion immobilière	1,90 % TTC du loyer annuel charges comprises
Assurance GLI (facultative)	Cf : mission de gestion
Prestations diverses	

Tarifs au 1^{er} novembre 2018

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.